

I / Informations

Salariés ou Demandeurs d'emploi ayant financements individuels

⇒ Salariés relevant

- ⇒ du Congé Individuel de formation : CIF CDD, CIF TT, CIF CDI
- ⇒ du Plan de formation de l'entreprise

⇒ Demandeurs d'emploi relevant

- ⇒ du Congé Individuel de formation : CIF CDD, CIF TT,
- ⇒ des différentes aides individuelles à la formation des Demandeurs d'emploi
 - ⇒ Convention de reclassement personnalisé,
 - ⇒ Aide Individuelle à la formation professionnelle
 - ⇒ sur instruction de la demande par Conseiller de Pôle Emploi, Mission Locale

Document d'aide au repérage des droits à la demande de CIF

1- DE ou Salariés en fin de contrat à durée déterminée : CIF CDD

Période à considérer	Durée minimum de travail salarié	Formation	Démarches
5 dernières années	<p>24 mois consécutifs ou non dont 4 mois minimum en CDD consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois</p> <p><i>Les activités doivent avoir été exercées dans le secteur privé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne sont pas pris en compte dans le calcul des 4 mois : les contrats d'apprentissage, de professionnalisation, d'accompagnement dans l'emploi, d'avenir, locaux d'orientation, conclus avec des jeunes au cours de leur cursus scolaire ou universitaire, les contrats CDD qui se poursuivent par des CDI.</i> <p><i>En revanche, tous ces contrats sont intégrés dans le décompte des 24 mois</i></p>	L'entrée en formation doit avoir lieu dans un délai de 12 mois maximum à compter de la fin du CDD	<p>Demande de CIF CDD à déposer le plus tôt possible auprès de l'organisme OPACIF concerné</p> <p>Lors de la conclusion de votre CDD, l'employeur a dû vous remettre un bordereau individuel d'accès à la formation (BIAF) sur lequel figurent les coordonnées de l'OPACIF dont il relève et auquel vous devez vous adresser.</p>

2- DE ou Salariés en fin de mission d'intérim : CIF TT

Période de travail en INTERIM	Période de travail dans l'agence ETT concernée	Démarches
<p>Sur 18 mois avant la date dépôt de votre demande, vous devez avoir travaillé 1600 heures en intérim (à peu près 46 semaines ou 11 mois)</p>	<p>Dont 600 heures (à peu près 17 semaines ou 4 mois) dans l'agence de TT où vous déposez votre demande</p>	<p>Dans l'ETT où vous avez travaillé 600 heures, vous devez faire votre demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cours de mission - ou dans un délai de 3 mois après votre dernier jour de mission effectué pour cette ETT. <p>Vous devez déposer votre dossier au FAF TT selon un calendrier précis en fonction de la date de début de votre formation</p>

3- Salariés en CDI (hors fonction publique)

	Période à considérer	Période de travail dans l'entreprise	Démarches
Entreprise de plus de 10 salariés	Vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois de travail salarié consécutifs ou non	Dont 12 mois dans l'entreprise actuelle	<p>Droits à vérifier auprès de l'OPACIF concerné</p> <p>Vous devez faire votre demande à l'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 4 mois avant le début de la formation si elle dure 6 mois ou plus - au minimum 2 mois avant le début de la formation si elle dure moins de 6 mois
Entreprise de moins de 10 salariés	Vous devez justifier d'une ancienneté de 36 mois de travail salarié consécutifs ou non	Dont 12 mois dans l'entreprise actuelle	